



UNESCO

Forum: UNESCO

Sujet: L'enfance

Soumis par: Nouvelle Zélande

L'assemblée général,

Alarmée par l'inégalité d'accès à l'éducation dans plusieurs pays à travers le monde,

Réaffirmant l'Article 13, section 1, paragraphe b de la Charte des Nations Unies (ONU), qui vise à promouvoir la coopération internationale dans des domaines tels que la culture et l'éducation,

Rappelant l'Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme : « Toute personne a droit à l'éducation »,

Préoccupée par les 251 millions d'enfants et de jeunes qui ne sont pas scolarisés dans le monde,

Inquiète des différences de traitement dans les écoles entre les garçons et les filles,

Rappelant que l'accès à l'éducation est encore plus difficile pour les jeunes filles, qui représentent 55 % des 75 millions d'enfants non scolarisés,

Consciente que le manque d'éducation conduit au travail des enfants dès un très jeune âge,

Rappelant que 91 des 188 pays garantissent zéro année d'éducation préscolaire gratuite et obligatoire,

1. *Recommande* l'intégration des cultures et des langues autochtones dans les systèmes éducatifs nationaux afin de préserver le patrimoine culturel et de renforcer l'identité des enfants,

2. *Suggère* la promotion de l'égalité des genres dans l'éducation en garantissant un accès égal à l'école pour les filles et les garçons, en particulier dans les zones rurales,

3. *Invite* les gouvernements et les organisations internationales à augmenter les investissements dans l'éducation de la petite enfance, en rendant l'éducation préscolaire gratuite et obligatoire,

4. *Encourage* l'utilisation des technologies numériques pour élargir l'accès à l'éducation dans les zones reculées, tout en garantissant un accès à Internet sûr et contrôlé pour les enfants.
